



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul  
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents ou représentés :

8

Conseillers votants : 9

*Le Maire certifie que la convocation  
du conseil a été faite le 12/09/2025*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés :

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 35/25 :

**EXONÉRATION DE TAXE D'HABITATION DES LOCAUX MEUBLÉS DE TOURISME, CHAMBRE D'HÔTES**

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1414 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes. Elle précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Vu l'article 1414 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'exonérer de taxe d'habitation :
  - les locaux classés meublés de tourisme 1
  - les chambres d'hôtes 1
- charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Amélie PEROUX

Laurence BROQUERIE

Secrétaire

Maire